



Le Dossier Familial Unique (DFU) vous permet d'inscrire vos enfants aux activités péri et extrascolaires puis de bénéficier des tarifs correspondant à votre situation familiale.

Nous vous invitons à privilégier la saisie en ligne de votre formulaire sur dfu.lille.fr

Vous pouvez également déposer ou envoyer votre DFU par courrier à votre mairie de quartier ou à la mairie d'Hellemmes (coordonnées sur lille.fr).

En cas de modifications de coordonnées en cours d'année, merci d'en informer le pass'enfant : passenfant@mairie-lille.fr ou passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr si vous êtes Hellemmois.

REPRÉSENTANT(E) 1

Mme M. Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Adresse du domicile :
Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Situation familiale : marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) célibataire veuf(ve)
Profession : Employeur :
Adresse de l'employeur :
Téléphone personnel : Tél. portable : liste rouge
Tél professionnel : Email :

REPRÉSENTANT(E) 2

Mme M. Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Adresse du domicile :
Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Situation familiale : marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) célibataire veuf(ve)
Profession : Employeur :
Adresse de l'employeur :
Téléphone personnel : Tél. portable : liste rouge
Tél professionnel : Email :

INFORMATIONS FACTURATION

Adresse de facturation : représentant(e) 1 représentant(e) 2
Sans cette information, le payeur par défaut sera le/la représentant(e) 1

ALLOCATIONS FAMILIALES

N° d'allocataire :
(Merci de se référer aux pièces justificatives obligatoires)

FICHE ENFANT

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : fille garçon
Représentant(e) légal(e) de l'enfant : représentant(e) 1 représentant(e) 2

SCOLARITÉ

L'accueil de votre enfant à la restauration scolaire et aux activités péri et extrascolaires est lié à l'école fréquentée par ce dernier (hors collège et établissement scolaire privé).

Nom de l'école publique maternelle ou élémentaire prévue pour l'année 2018 - 2019 :
École publique lilloise ou hellemmoise : **Ou autre :**

CONTACTS AUTRES QUE LES REPRÉSENTANT(E)S 1 & 2

Vous devez informer les personnes mentionnées ci-dessous

Nom : Prénom :
 représentant(e) légal(e)
Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Téléphone personnel : Tél. portable :
Cochez la ou les case(s) suivante(s) si vous autorisez le contact à : venir chercher l'enfant en périscolaire
 venir chercher l'enfant en extrascolaire être prévenu en cas d'urgence

Nom : Prénom :
 représentant (e) légal(e)
Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Téléphone personnel : Tél. portable :
Cochez la ou les case(s) suivante(s) si vous autorisez le contact à : venir chercher l'enfant en périscolaire
 venir chercher l'enfant en extrascolaire être prévenu en cas d'urgence

Nom : Prénom :
 représentant (e) légal(e)
Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Téléphone personnel : Tél. portable :
Cochez la ou les case(s) suivante(s) si vous autorisez le contact à : venir chercher l'enfant en périscolaire
 venir chercher l'enfant en extrascolaire être prévenu en cas d'urgence

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Médecin traitant : Téléphone du médecin :
Lieu de préférence pour une hospitalisation éventuelle :

Si votre enfant présente un trouble de santé (pathologie, allergie ou intolérance alimentaire...) ou un handicap, un Projet d'Accueil individualisé (PAI) doit être établi à chaque rentrée scolaire. Pour le temps scolaire et de la restauration, le PAI doit être signé par le directeur d'école (qu'il vous convient de contacter dès la rentrée scolaire), le médecin scolaire et le référent de site municipal. Pour les temps péri et extrascolaires, le PAI doit être signé par le médecin qui suit l'enfant. Vous pouvez télécharger le document sur l'espace famille ou l'obtenir auprès du référent de site de l'école. Le document devra être remis complété au référent de site le jour de la rentrée scolaire. Si votre enfant n'est pas scolarisé à Lille mais qu'il fréquente un accueil de loisirs du mercredi ou des vacances, contactez le pass'enfant pour une inscription personnalisée. Afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans des conditions optimales, nous invitons les familles concernées à se rapprocher de la cellule pass'enfant pour une inscription personnalisée.

Pour Hellemmes, veuillez contacter la Ville par email : poleperiscolairehellemmes@mairie-lille.fr

RÉSERVATION DES ACTIVITÉS

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL. COCHEZ LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) À VOS SOUHAITS.

Nom et prénom de l'enfant :

RESTAURATION SCOLAIRE

Je réserve pour toute l'année scolaire* :

lundi mardi jeudi vendredi

JE RÉSERVE → JE PAIE.

**JE NE RÉSERVE PAS ET MON ENFANT Y PARTICIPE →
JE PAIE PLUS CHER.**

→ Fonctionne le midi les jours de classe

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL - C.A.P.E. (MATERNELLE) OU ESPACE ÉDUCATIF (ÉLÉMENTAIRE)

Il est possible que mon enfant fréquente l'accueil au cours de l'année :

C.A.P.E. / Espace éducatif **matin** :

lundi mardi jeudi vendredi

C.A.P.E. / Espace éducatif **soir** :

lundi mardi jeudi vendredi

JE PAIE SEULEMENT SI MON ENFANT Y PARTICIPE.

Mon enfant en élémentaire est autorisé à rentrer seul le soir après le périscolaire : oui non

→ Fonctionne dans **la plupart des écoles**, les jours de classe, le matin et le soir. Voir guide du DFU. Sans annulation par texto ou email, les enfants dont le C.A.P.E. / espace éducatif soir a été réservé seront gardés à l'issue du temps scolaire.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Je réserve pour toute l'année scolaire* :

Lieu :

Avec repas : journée complète matinée après-midi

Sans repas : journée complète matinée après-midi

JE RÉSERVE → JE PAIE.

**JE NE RÉSERVE PAS ET MON ENFANT Y PARTICIPE →
ACCUEIL NON GARANTI ET JE PAIE PLUS CHER LE REPAS.**

→ Fonctionne les mercredis des semaines scolaires de 8h30 à 17h. Pour les lieux d'ouverture, voir guide du DFU.

Il est possible que mon enfant fréquente l'accueil périscolaire avant et/ou après l'accueil de loisirs du mercredi :

C.A.P.E. / Espace éducatif **matin**

C.A.P.E. / Espace éducatif **soir**

JE PAIE SEULEMENT SI MON ENFANT Y PARTICIPE.

Mon enfant en élémentaire est autorisé à rentrer seul le soir

À 17h, après l'ALSH : oui non

À 18h30 après le périscolaire : oui non

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATIF DU MERCREDI (REPAS)

Nom de la structure associative / du centre social :

.....

Je réserve le repas pour toute l'année scolaire*

JE RÉSERVE → JE PAIE LE REPAS.

**JE NE RÉSERVE PAS ET MON ENFANT Y PARTICIPE →
JE PAIE PLUS CHER LE REPAS.**

→ Si votre enfant fréquente un ALSH associatif, merci de vous reporter au guide du DFU.

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES (ALSH VACANCES)

→ Un email vous sera transmis en septembre 2018 afin de préciser les dates des ALSH pour toute l'année scolaire 2018 - 2019. Vous recevrez également avant chaque période d'ALSH un email précisant les dates d'inscription et les lieux d'accueil.

OFFRE SPORTIVE LILLOISE

→ Retrouvez toute l'offre sportive dans le guide du DFU ou sur parents.lille.fr

* Les modifications de réservations peuvent être effectuées à tout moment, au plus tard 3 jours ouvrés avant la prestation (hors ALSH vacances). Nous vous invitons à effectuer les démarches directement depuis votre espace famille. Si votre enfant est malade, merci de transmettre un certificat médical à l'adresse passenfant@mairie-lille.fr ou passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr dans un délai de 48 heures suivant le retour de l'enfant à l'école.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)représentant(e) légal(e) de l'enfant ou des enfants mentionné(s) précédemment, déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et notamment les informations médicales. Je m'engage à informer la Ville de Lille ou d'Hellemmes de tout changement relatif aux renseignements fournis qui interviendrait au cours de l'année. J'autorise mon ou mes enfants à participer à toutes les activités et autorise les responsables des structures à prendre toutes les mesures nécessaires (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale). Les Villes de Lille et d'Hellemmes déclinent toute responsabilité en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des Villes de Lille et d'Hellemmes disponible sur <https://lille.espace-famille.net> et m'engage à le respecter.

Cochez si vous acceptez de recevoir par email les informations de la Ville de Lille ou d'Hellemmes concernant la scolarisation de vos enfants, les activités et actualités du Projet Éducatif Global-Lille Éduc' (ex : confirmation d'inscription aux ALSH...) et les informations en cas de grève... :

Dans le cadre des activités péri et extrascolaires, votre enfant peut être photographié ou filmé en vue de publication ou diffusion. Merci de nous préciser votre choix : J'accepte la prise de vue de mon enfant. Je refuse la prise de vue de mon enfant.

Fait à

le

« Lu et approuvé »,
signature du / de la représentant(e) légal(e) :

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

Pièces à joindre pour ouvrir accès à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires du matin et du soir, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances :

- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents.
- Photocopie de l'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (ou livret de famille ou déclaration sur l'honneur).
- Photocopie du carnet de vaccination pour chaque enfant.
- Photocopie du jugement attestant du mode de garde si vous êtes concerné(e).

Si vous remplissez votre DFU en ligne, les scans et les photographies des pièces sont acceptés.

Pièces permettant la tarification (en cas de pièce manquante, le tarif maximal sera appliqué) :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie facture EDF/Engie ou facture téléphone fixe ou quittance loyer).
- Justificatif de ressources :

→ Pour les familles affiliées à une CAF : tout document de la CAF faisant apparaître le quotient familial et le n° d'allocataire.

→ Pour les familles non affiliées à une CAF : le dernier avis d'imposition. Pour les familles de 2 enfants et plus, merci de fournir un justificatif précisant le montant des prestations familiales reçues.

CONTACTS

Lille :

- Par email : passenfant@mairie-lille.fr
- Par téléphone : 03 20 49 59 59
- Directement dans votre mairie de quartier (coordonnées sur lille.fr)

Hellemmes :

- Par email : passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr
- Par téléphone : 03 20 41 82 70
- Par courrier : Mairie d'Hellemmes, DEJ, 153 bis rue Roger Salengro, 59260 Hellemmes cedex

En vertu du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD-applicable au 25-05-2018), les personnes concernées par la collecte de données à caractère personnel doivent faire l'objet d'informations relatives au traitement de ces données (article 13 du RGPD). La Direction Éducation de la Ville de Lille, en sa qualité de responsable du traitement, collecte vos données à caractère personnel pour l'inscription aux activités péri et extrascolaires municipales. Les destinataires de ces données sont les agents des directions de l'éducation, des finances, de la proximité et des sports dûment habilités à mettre en oeuvre ce service. Vos données sont conservées pour une durée qui n'excède pas la période de scolarisation de l'élève dans une école de la commune ou, pour les services payants, une durée nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement et du droit à la portabilité.

Vous disposez également du droit de retirer à tout moment votre consentement le cas échéant et le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en écrivant à la Direction Éducation de la Ville, 40 place Augustin Laurent, 59000 Lille, ou sur protectiondesdonnees@mairie-lille.fr